

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 19 mai 2025
- Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- Compte-rendu des éventuelles décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations que lui a accordées le conseil municipal par délibération n°2022D4 en date du 7 février 2022 (article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

• **Décision du Maire n° 07-2025 : Rétrocession d'une case cinéraire dans le cimetière communal du Bourg – Bloc B04**

- Monsieur le Maire soumettra à l'assemblée, qui devra les approuver, les éventuelles questions diverses qui se seraient présentées depuis l'envoi de la présente note de synthèse et qui ne pourraient attendre la réunion du conseil municipal suivant.

PREAMBULE

19h00 : Arc SUD BRETAGNE - Présentation du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par Madame Catherine ERIAU

FINANCES

- 1- Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Andrée CHEDID) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2025-2026
- 2- Tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement
- 3- Tarifs de l'Accueil périscolaire (APS) les Petits Murins et du pré et post accueil de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 4- Budget principal – Décision modificative n° 1
- 5- Budget supérette – Décision modificative n° 1
- 6- Budget assainissement – Décision modificative n° 1

MARCHES PUBLICS

- 7- Attribution du marché d'aménagement de la Rue du Calvaire

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

- 8- Cession de la parcelle cadastrée AT n° 366 aux consorts RICHARD
- 9- Convention pour l'installation d'une antenne relais par la société Phoenix France Infrastructures 3 sur la parcelle cadastrée YX n° 392 au lieu-dit Le Quignero

RESSOURCES HUMAINES

- 10- Instauration du télétravail au sein de la collectivité
- 11- Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
- 12- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 13- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 14- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et création d'un emploi d'agent de maîtrise
- 15- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise et création d'un emploi d'agent de maîtrise principal
- 16- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe et création d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe
- 17- Mise à jour du tableau des effectifs

CULTURE

- 18- Remplacement de matériel d'éclairage au sein du Centre Culturel du Forum – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne
- 19- ENTRE COUR ET JARDIN, renouvellement de la Convention entre la Communauté de Communes et les communes de Muzillac et de Nivillac

QUESTIONS DIVERSES : le cas échéant et telles qu'éventuellement annoncées par Monsieur le Maire en début de séance.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Comptes-rendus de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 10 juin 2025** : Rapporteur Mme Nathalie GRUEL, Adjoint à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires

PIECES JOINTES :

- **Procès-verbal du conseil municipal du lundi 19 mai2025**
- **Note de synthèse de la séance du conseil municipal du lundi 7 juillet 2025**
- Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Andrée CHEDID) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2025-2026 : **tableau de calcul de coûts**
- **Annexes (transmises uniquement par mail)**
- Cession de la parcelle cadastrée AT n° 366 aux consorts RICHARD : **plan de division**
- Convention pour l'installation d'une antenne relais par la société Phoenix France Infrastructures 3 sur la parcelle cadastrée YX n° 392 au lieu-dit Le Quignero : **projet d'implantation et de contrat de bail**
- Instauration du télétravail au sein de la collectivité : **projet de charte de télétravail**
- Mise à jour du tableau des effectifs : **tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025**
- ENTRE COUR ET JARDIN, renouvellement de la Convention entre la Communauté de Communes et les communes de Muzillac et de Nivillac : **projet de convention**